

SEANCE DU JEUDI 23 MAI 2013

Présents : M. ELSEN, Président,
MM. YLIEFF et GODIN, Membres du Collège de Police.
MM. ARNAUTS, AYDIN, BEN ACHOUR, Mmes BRACH, CELIK, MM. DEGEY, DENIS,
Mmes DUMOULIN, FAGNANT, GILSON, M. LEONARD, Mme LEVEQUE, M. MESTREZ,
Mmes MONVILLE, OZER, M. RENARD, Mmes RENIER, TARGNION, MM. VAN DE
WAUWER, VOISIN et WYDOOGHE, Membres.
M. SIMONIS, Chef de corps.
Mme J. EMONTSPOHL, Secrétaire suppléante
[[Décisions n°0030 à 0041]

Secrétariat du Gouverneur
de la Province de Liège
Reçu le

13-06-2013

LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 20 HEURES 47.

A l'unanimité des membres présents, l'assemblée entend Monsieur le Président excuser Madame MONVILLE.

0030 Procès-verbal des résolutions prises au cours de la séance du Conseil de Police du jeudi 28 mars 2013 - Approbation

A l'unanimité des membres présents ;

APPROUVE

le procès-verbal des résolutions prises au cours de la séance du Conseil de Police du jeudi 28 mars 2013.

0031 Plan zonal de sécurité 2014-2017 : première partie du plan zonal et détermination des objectifs stratégiques 2014-2017 - Consultation

Entendu Madame Bogaerts présenter la première partie du plan zonal de sécurité 2014-2017 et informer les conseillers sur les futures priorités zonales ;

Entendu Monsieur Ben Achour s'interroger sur l'absence du recours à la notion de taux de criminalité (nombre de faits pour 1000 habitants) dans l'analyse sur l'évolution de la criminalité ;

Entendu Madame Bogaerts répondre que l'usage de stte notion est contestable dans les villes, vu leur forte fréquentation par des habitants des entités périphériques. L'évolution dans le temps présente plus d'intérêt que la comparaison géographique ;

Entendu Monsieur Ben Achour demander des précisions sur les échantillons de l'enquête locale de sécurité et du moniteur de sécurité ;

Entendu Madame Bogaerts répondre que la taille de l'échantillon du moniteur de sécurité est fixée par la police fédérale et est de l'ordre de 350 pour une zone/ville moyenne et que pour l'enquête postale, vu le bon taux de réponse, la taille de l'échantillon en 2011 était largement supérieure ;

Entendu Monsieur Ben Achour remarquer qu'il n'y a pas de chiffres sur le radicalisme dans le document ;

Entendu Madame Bogaerts répondre que le radicalisme ne fait pas l'objet d'une approche chiffrée. Au niveau de la police locale, il s'agit d'une démarche orientée sur un nombre limité de cibles intéressantes qui font l'objet d'une collecte d'informations sur la base d'indicateurs préconisés par la Police Fédérale et ce, de manière à limiter, mais aussi à rendre plus performant, le travail policier ;

Entendu Monsieur Mestrez s'inquiéter de la situation des usagers faibles sur la jonction Verviers/Pepinster, où la piste cyclable n'est pas toujours praticable, et sur l'obligation pour les cyclistes de l'emprunter ;

Entendu Monsieur le Chef de Corps répondre que notre Zone est peu confrontée au problème des cyclistes (très peu nombreux) et que les policiers n'ont pas pour directive de verbaliser en la matière, vu la situation non optimale de ces infrastructures ;

Entendu le Chef de Corps préciser que la Zone ne pratique pas une politique de verbalisation « pour le plaisir de verbaliser », la capacité d'absorption des PV par le Parquet étant limitée ; que l'on constate cependant une baisse de certaines infractions, même si le nombre de PV n'a pas augmenté ; qu'en ce qui concerne certaines nuisances, ce nombre a même diminué en raison de l'adaptation du comportement de la population ;

Entendu Monsieur Ben Achour demander si l'on constate une évolution des produits en matière de stupéfiants ;

Entendu Monsieur le Chef de Corps répondre que la consommation est très diversifiée et que la police essaie d'agir sur les deals dérangeants en terme de nuisance ;

Entendu Monsieur Denis s'interroger sur le partenariat préconisé dans le PZS concernant les vols dans habitation ; peut-on évaluer l'efficacité de ce type de partenariat sur base des résultats du PLP de Lambermont ?

Entendu Monsieur le Chef de Corps expliquer que ces réseaux constituent un partenariat intéressant entre citoyens et entre les citoyens et la Police ; que les PLP ont entre-autres un impact positif sur le sentiment de sécurité ;

Entendu Madame Demoulin relever une discordance dans le nombre des verbalisations : cadre fixé à 5000 contre 2000 verbalisations, et demander comment interpréter l'évolution des chiffres concernant les marchands de sommeil ;

Entendu Madame Bogaerts expliquer que la valeur « 5000 » constitue une balise, c'est-à-dire une limite fixée vers laquelle tendre. Cette fixation de balise a permis de faire évoluer la verbalisation RZP qui a ainsi atteint une valeur de l'ordre de 2000 par an contre 400 précédemment. Concernant les marchands de sommeil, il s'agit de valeurs particulièrement basses dont il est très difficile de tirer des enseignements ;

Entendu Madame Demoulin demander si une évaluation peut être faite au niveau de l'impact des caméras de vidéosurveillance sur la criminalité objective et les infractions constatées ;

Entendu Monsieur le Chef de Corps répondre qu'une analyse effectuée il y a quelques années avait permis de constater la baisse de la criminalité dans certaines

rues ; qu'une nouvelle évaluation pourrait avoir lieu ; que la vidéosurveillance sera évoquée dans la seconde partie du PZS ;

Entendu Monsieur Arnauts demander si certaines informations concernant les marchands de sommeil ne pourraient pas être collectées via l'échevin du logement ;

Entendu Monsieur le Chef de Corps répondre qu'il existe un partenariat entre les communes et la Police, permettant de détecter des situations suspectes ;

Entendu le Président remercier les gestionnaires du dossier pour le travail réalisé ;

A l'unanimité des membres présents,

DECLARE

Avoir pris connaissance du projet de Plan Zonal de Sécurité et des priorités fixées par celui-ci

PREND ACTE

Que le PZS sera proposé au Conseil Zonal de Sécurité en juin prochain.

0032 Comptable Spécial - Fixation du montant de l'allocation

Entendu Monsieur Arnauts demander quel est le montant de l'allocation ;

Entendu Monsieur le Président répondre que l'inscription budgétaire s'élève à environ 11.800 € ;

A l'unanimité des membres présents,

FIXE

le montant de l'allocation du Comptable Spécial à 97,5 % de l'allocation de mandat du Chef de Corps.

0033 Budget 2013 et plan quinquennal

Entendu le Comptable Spécial expliquer le contexte et les difficultés liées à l'élaboration du budget 2013 ;

Entendu Monsieur Denis exprimer le souhait de recevoir une copie du budget dans son intégralité et Madame Gilson rappeler sa précédente demande concernant l'accessibilité des dossiers à savoir que les conseillers souhaiteraient que ceux-ci soient transmis par mail ;

Entendu Monsieur Ylieff répondre que ceci pourrait être proposé au prochain Collège de Police ;

Entendu Monsieur le Président envisager que les dossiers puissent être communiqués à l'avenir par voie électronique ;

Entendu le Comptable Spécial préciser que l'évolution du budget devra faire l'objet d'un examen attentif dans les années à venir ;

Entendu Madame Targnion s'inquiéter de l'évolution du pourcentage d'intervention des 3 communes ;

Entendu Monsieur Godin expliquer que des mesures structurelles doivent être prises dès 2013 pour éviter un dérapage futur et rester dans les 2% d'évolution à 5 ans ; que cette année, l'augmentation est de 3% ;

Entendu Madame Targnion objecter que, vu l'évolution des charges patronales, les interventions communales ne suffiront pas et que l'objectif de 2% dès 2014 n'est pas réaliste si l'on veut que le budget soit en adéquation avec les besoins, et que la qualité du travail soit préservée ;

Entendu Monsieur le Président répondre que les 3% de croissance en 2013 permettent d'atteindre une partie de la demande ; que le budget doit être équilibrer sur le long terme, ce qui demande de dégager des mesures structurelles ;

Entendu Monsieur le Chef de Corps exprimer ses inquiétudes ; que le budget zonal devrait afficher une croissance de 5 % ; que pour atteindre 3%, certains engagements ont été postposés ; que de la rigueur budgétaire professée depuis 10 ans, ont est passé à de l'austérité ; que la situation actuelle est une amorce de réduction de capacité ; qu'une étude BELFIUS montre pourtant que la Zone vesdre est peu coûteuse par rapport à des Zones similaires ; que les perspectives d'avenir ne sont pas bonnes, et une réduction de capacité induirait une augmentation de la charge de travail ;

Entendu Monsieur Ben Achour souhaiter savoir si les mesures actuelles et à venir mettent en péril le fonctionnement de la Zone et si l'action policière est fragilisée ;

Entendu Monsieur le Chef de Corps préciser qu'il faut être attentif car on travaille à la corde ;

Entendu Monsieur le Président remercier le Chef de Corps pour sa collaboration dans la gestion rigoureuse du budget; préciser cependant que l'on ne peut se contenter de déplorer la situation actuelle ; que des solutions (partenariat avec la Police Fédérale au niveau du personnel Calog) peuvent être dégagées afin de ne pas porter préjudice aux policiers de terrain ; que des mesures structurelles peuvent être dégagées (personnel détaché IN...);

Par 65,10 voix POUR, et 27,58 ABSTENTIONS ;

APPROUVE

le service ordinaire et le service extraordinaire et, en conséquence,

ARRETE

provisoirement le budget de la police locale pour l'exercice 2013 aux résultats suivants :

SERVICE ORDINAIRE

<u>Exercice propre</u>	<u>Recettes :</u>	19.082.427,19 Euros
	<u>Dépenses :</u>	18.242.677,01 Euros
	Résultat :	839.750,18 Euros
<u>Exercice antérieur</u>	<u>Recettes :</u>	153.870,44 Euros
	<u>Dépenses :</u>	944.189,25 Euros
	Résultat :	- 790.318,81 Euros
<u>Prélèvements</u>		- 49.431,37 Euros

RESULTAT GLOBAL : **0,00 Euro**

SERVICE EXTRAORDINAIRE

<u>Recettes :</u>	540.001,00 Euros
<u>Dépenses :</u>	540.001,00 Euros
RESULTAT :	équilibre

APPROUVE

Le plan de gestion quinquennal 2013-2018 de la Zone de Police Vesdre.

0034 Finances - Caisse de la Zone - Situation au 31 mars 2013

A l'unanimité des membres présents ;

PREND POUR NOTIFICATION

Le procès-verbal de situation arrêtée au 31 mars 2013.

0035 Infrastructures - Hôtel de Police - Remplacement châssis et porte - Prise en charge de la quote-part de la Zone

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- d'autoriser la dépense de 3.755,44 Euros pour le remplacement du châssis et de la porte du sas d'entrée côté cour de l'Hôtel de Police et de notifier cet accord à la Régie des Bâtiments ;

- de marquer son accord pour la prise en charge par la Zone de Police de sa quote-part dans les suppléments éventuels, imputables à la révision des prix, aux travaux supplémentaires ou à la régularisation de quantités.

La dépense sera financée comme il est dit ci-après, sous réserve d'approbation du budget 2013 par la Tutelle :

Budget extraordinaire 2013 - Allocation n° 330/723-60/-07 " Aménagement des bâtiments " - Montant initial : 110.000, 00 Euros.

0036 Télématique - Téléphonie Mobile - Changement d'opérateur - Contrat-cadre

Entendu Monsieur le Chef de Corps expliquer le dossier ;

Entendu Monsieur Mestrez demander si cette nouvelle politique signifiait l'achat d'i-phones par la Zone ;.

Entendu Monsieur le Chef de Corps préciser que, suivant le profil d'utilisateur, le personnel utilisera son appareil personnel ;

Entendu Monsieur le Président compléter que cette demande du personnel a été abordée en CCB ;

A l'unanimité des membres présents;

ARRETE

Article 1^{er} :

Il sera passé un marché – dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée s'élève approximativement à 37.355,27 € - ayant pour objet le changement d'opérateur pour la téléphonie mobile

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2 :

Le marché dont il est question à l'article 1^{er} sera passé via le contrat-cadre conclu par la Police Fédérale accessible aux polices locales (FORCMS-058-Belgacom).

Article 3 :

Sous réserve de l'approbation du budget 2013 par la Tutelle, le marché dont il est question à l'article 1^{er} sera financé comme il est dit ci-après :
Budget ordinaire 2013 - Allocation n° 330/123-11 « Téléphonie ».

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 22 HEURES 50.

LA SEANCE EST REPRIS IMMEDIATEMENT A HUIS CLOS.

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 22 HEURES 53.

PAR LE CONSEIL DE POLICE :

La Secrétaire f.f.,



Jacqueline EMONTSPOHL

Le Président,

Marc ELSEN